



Texte d'engagement pour une parole non sexiste

Actualité législative publié le **08/03/2019**, vu **1010 fois**, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Ce texte a été adopté hier le 7 mars 2019 par vingt-sept signataires (cours d'appel, TGI, services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire et de la Protection judiciaire de la jeunesse, École nationale de la magistrature, École nationale des greffes, École nationale de l'administration pénitentiaire, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse...)

Ce texte a été adopté hier le 7 mars 2019 par vingt-sept signataires (cours d'appel, TGI, services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire et de la Protection judiciaire de la jeunesse, École nationale de la magistrature, École nationale des greffes, École nationale de l'administration pénitentiaire, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse...)

Il s'agit de recommandations simples pour s'exprimer et se comporter en respectant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tout autre organisme du ministère de la Justice peut s'engager en signant à son tour dans les prochains mois.

[>>> THIEL-AVOCAT.FR](#)